

Résumé

Analyse d'impact relative à l'initiative pour une eau potable propre: effets économiques et structurels dans l'agriculture

L'Initiative pour une eau potable propre (IEP) souhaite renforcer considérablement les exigences associées aux prestations écologiques requises. Elle exige que les paiements directs soient réservés uniquement aux exploitations agricoles qui préservent la biodiversité, produisent sans pesticides, se passent de l'utilisation prophylactique ou régulière d'antibiotiques dans l'élevage, et dont le bétail peut être nourri avec le fourrage produit dans l'exploitation. Une étude a modélisé les effets que pourraient avoir l'Initiative pour une eau potable propre sur l'économie et les structures de l'agriculture suisse pour l'année 2025. Elle utilise 18 scénarios indépendants pour illustrer quels types d'exploitations agricoles quitteraient le système des paiements directs pour des raisons économiques si l'initiative pour une eau potable propre était adoptée, et comment l'utilisation des terres, les effectifs animaux, les volumes de production, le degré d'auto-provisionnement et les revenus de l'agriculture suisse pourraient évoluer. L'étude part du principe qu'en cas d'adoption de l'initiative, seules les prestations écologiques requises (PER) changeraient pour les agriculteurs suisses, les autres lois et ordonnances en vigueur au moment où l'initiative a été déposée (janvier 2018) restant inchangées jusqu'en 2025. Par conséquent, l'étude suppose également que les pesticides actuellement utilisés dans l'agriculture biologique seraient interdits si l'initiative était adoptée.

Les incertitudes concernant l'impact de l'initiative ont été appréhendées à l'aide d'une analyse de sensibilité et de 18 scénarios, qui diffèrent par leurs hypothèses concernant les pertes de rendements physiques dans une production sans pesticides, l'évolution du prix des produits selon les exigences IEP et le budget des paiements directs disponible jusqu'en 2025. L'élaboration des bases de données et la définition des 18 scénarios de l'analyse de sensibilité ont été réalisées en étroite collaboration avec un groupe de suivi composé d'opposants et de partisans de l'initiative ainsi que de représentants et de représentantes de divers offices fédéraux et de la communauté scientifique.

Les calculs du modèle montrent qu'en cas de durcissement des PER, un grand nombre d'exploitations quitteraient le système. Selon le scénario, il serait plus rentable pour 33 à 63 % des exploitations de transformation (exploitations porcines et avicoles) et 51 à 93 % des exploitations de cultures spéciales de poursuivre leur production sans paiements directs et de réduire nettement leurs exigences écologiques plutôt que d'accepter des pertes de rendement en produisant selon les exigences de l'initiative. Pour ces exploitations, c'est la législation sur l'environnement ou sa mise en œuvre qui fixerait les limites de l'intensification. Les calculs du modèle montrent en outre que, quelles que soient les conditions-cadres, plus de 87 % des exploitations ayant des animaux consommateurs de fourrage grossier resteraient dans le système PER. Il ne vaudrait pas la peine pour ces exploitations de continuer sans paiements directs. Quel que soit le type d'exploitation, les calculs du modèle indiquent qu'avec la mise en œuvre de l'Initiative pour une eau potable propre, les exploitations déjà relativement intensives auraient tendance à quitter les PER pour s'intensifier encore davantage, tandis que les exploitations plutôt extensives resteraient dans les PER et pratiqueraient donc une agriculture encore plus extensive. Les calculs montrent que, selon le scénario, 70 à 92 % des terres arables ouvertes en Suisse seraient exploitées sans pesticides.

Mais ils montrent aussi que la production agricole et le degré d'autoapprovisionnement diminueraient, ce qui entraînerait une augmentation des importations alimentaires en Suisse.

Si le budget actuel des paiements directs était entièrement disponible pour les exploitations restant dans le système des PER et si les exploitations pouvaient obtenir une augmentation de leur prix pour les denrées produites conformément aux exigences de l'IEP, le revenu des exploitations demeurant dans le système des PER augmenterait en moyenne de 2-34 % selon le scénario. Toutefois, sans suppléments de prix pour les produits IEP, les revenus des agriculteurs baisseraient en moyenne de 6 à 19 %.